6.0

NOM. PRENOM

Université de Genève

Année académique 2018-2019

Droit des personnes physiques et de la famille Prof. M.-L. Papaux, M. Cottier et A. Leuba

Examen du 27 mai 2019

Cet énoncé comporte, sur <u>10 pages</u>, un <u>cas pratique</u> et <u>32 affirmations</u>; une grille de réponses vous est remise sur une feuille à part.

L'examen dure deux heures.

Le présent document doit être restitué dans son entier, ainsi que la grille de réponses.

A. <u>Cas pratique</u> (env. 35 %)

Attention! Le cas pratique est composé <u>de deux questions</u> (Q1 et Q2). Veuillez répondre en justifiant vos réponses et en citant les dispositions légales applicables.

Ne répondez <u>qu'à l'intérieur du cadre prévu à cet effet</u>.

Question 1 (env. 17 %)

L'artiste Axiom est une figure emblématique du dessin en Suisse romande et plus particulièrement à Genève où ses célèbres affiches colorées font régulièrement l'objet d'expositions. Il peut à juste titre se targuer que nul sur sol genevois n'ignore son trait et son style!

Depuis quelque temps, l'association genevoise « Les hommes devant » fait beaucoup parler d'elle. Cette dernière regroupe des hommes de tous milieux sociaux partageant les mêmes opinions sur les questions de genre. Les membres de l'association sont connus pour défendre une vision patriarcale et rétrograde de la femme dans la société.

Leur dernier cheval de bataille en date est l'interdiction pure et simple de l'avortement en Suisse. A cet effet, l'association genevoise multiplie les actions de propagande et les interventions dans les médias. Elle vient même de lancer une initiative.

Vendredi passé, l'association a placardé des affiches dans toute la ville. Ces dernières sont la réplique d'une affiche créée il y a trois ans par Axiom dans le cadre d'une exposition sur les droits des femmes et représentant un bébé enroulé dans un drap et qui lève le poing au ciel.

6.0

NOM PRENOM

Université de Genève

Année académique 2018-2019

Droit des personnes physiques et de la famille Prof. M.-L. Papaux, M. Cottier et A. Leuba

Examen du 27 mai 2019

Cet énoncé comporte, sur <u>10 pages</u>, un <u>cas pratique</u> et <u>32 affirmations</u>; une grille de réponses vous est remise sur une feuille à part.

L'examen dure deux heures.

Le présent document doit être restitué dans son entier, ainsi que la grille de réponses.

A. <u>Cas pratique</u> (env. 35 %)

Attention! Le cas pratique est composé <u>de deux questions</u> (Q1 et Q2). Veuillez répondre en justifiant vos réponses et en citant les dispositions légales applicables.

Ne répondez qu'à l'intérieur du cadre prévu à cet effet.

Question 1 (env. 17 %)

L'artiste Axiom est une figure emblématique du dessin en Suisse romande et plus particulièrement à Genève où ses célèbres affiches colorées font régulièrement l'objet d'expositions. Il peut à juste titre se targuer que nul sur sol genevois n'ignore son trait et son style!

Depuis quelque temps, l'association genevoise « Les hommes devant » fait beaucoup parler d'elle. Cette dernière regroupe des hommes de tous milieux sociaux partageant les mêmes opinions sur les questions de genre. Les membres de l'association sont connus pour défendre une vision patriarcale et rétrograde de la femme dans la société.

Leur dernier cheval de bataille en date est l'interdiction pure et simple de l'avortement en Suisse. A cet effet, l'association genevoise multiplie les actions de propagande et les interventions dans les médias. Elle vient même de lancer une initiative.

Vendredi passé, l'association a placardé des affiches dans toute la ville. Ces dernières sont la réplique d'une affiche créée il y a trois ans par Axiom dans le cadre d'une exposition sur les droits des femmes et représentant un bébé enroulé dans un drap et qui lève le poing au ciel.

L'association s'est contentée de rajouter son logo et son slogan « Pour qu'elles n'aient plus le choix: oui, à l'interdiction de l'avortement » à la place de la signature d'Axiom.

En se promenant ce weekend, Axiom est tombé sur l'une de ces affiches et a été fortement choqué. Non seulement, l'association « Les hommes devant » ne lui a jamais demandé son autorisation pour reproduire son dessin, mais pire encore, Axiom ne défend en aucun cas cette initiative.

De façon plus générale, Axiom est très inquiet à l'idée d'être associé aux valeurs de l'association réputée extrêmement misogyne. Il est lui-même un fervent militant de la cause féministe.

Axiom vient vous consulter car il souhaite savoir, aux fins d'agir cas échéant en justice, s'il subit une atteinte à sa personnalité par cette campagne d'affichage. Ne traitez pas de la licéité de l'éventuelle atteinte.

Le pr

A. <u>c</u>

Atter

Question

L'artiste particulière d'expositic style!

Depuis que d'elle. Cett opinions su une vision 1

Leur dernie Suisse. A intervention

Vendredi pa réplique d'u droits des fe

s'agit de savoir si Axiom subit une attente à sa personneité la part des hommes devant. al. 1CC, coli qui subit une atteinte illicte à sa peut agir en justice your sa protection contre taute qui y particire. Une atteinte est un trauble atteignant une intensité suffisante, plus élevée convient de supporter. Les biens protégés par lort. 28 cc reconnalité physique, sociale, ainsi Celle-ci comprend trois sphère: la sphère prince et pubique. L'ort. 28 ec protège aussi contre harreur soit la consideration beut prétendre en société, ainsi que L'horineur comprend le lacter quine personne a de sa propre Channer externo sat toute personne par être respectie dons son milier soine. à l'honneur losque le résultat de l'attente

t constill merale

dont joit la personne aux yeux ein observater moyen.

Une atteinte jeut être faite dans toutes les jormes Cécnt, video, dessin, etc.), il faut que la personne soit reconnaissable par elle-même et son entarage It I faut prenete en compte le contexte in case.

- atteinte doit
être persue
par ve ciloyen
mayen
totlèves
objectifs

En l'espera, Axiom est un artiste emblématique de Suisse romande, et ses oeurs et sont conmes et reconnues par tout Genère. Son trait artistique est particulier, et mul feut de tromper en voyant un de ses destiss. ll a une vision actuelle et égalitaire des rôles des genres dons la société et se qualifie de militant fénuiriste. L'association les hormes devant", prônant une vision patriorcale et retrograde de la société, veut imposer ses idées porte nalistes et dangereus par la ve et la souté des femmes qu'est l'interdiction de l'avortement. Us ont par a faire récupérer le travail artistique d'Axiom on y ajoutant leur slogen onti- avortement. Cette utilization de l'oeure d'Axion constitué une atteinte à son honneur ausi bien interre qu'exterre. En effet, ils il re veut pas que ses oluvres soient utilitée pour prêver des édées -honteuses, ce qui le tauck dons sa propre digrité, mais cela le tauche aissi dons sa reputation sociale. Tante porsonne voyant l'affiche la le reconnaître et l'associer aux ides patriariales de "Les forme devart", et taut son entainge, aivi que le marde de l'ort et tautres citagennes et citagens sensés, vont perdre de l'estime et de la considération par lui. L'attente est sas lorine de reutitiation

quid consider

de son dessein. De plus, le dessin lu même peut être interprété dons le sens des slagons misogyne, ce qui rigrifie que l'obstrater Moyer n'aux aucre histation ou sujet d'Atrion, et le dénigrera pour son activité sexiste. Cela jeut avair de repercursions sur so comer, con il ne sua taut être plus invité cexposé avacheté en raison des de ses idée patriorcals, comme le fait entendre l'affichage de ses desseins par "les horms devant". Axiom est donc reconnaissable par l'attente, il est taroiré days son honner interne et externe dans son drat à l'estime professionel, et l'utilisation du dousin constitue sûnement une riolation de se droit d'auters Ainsi, il rubit me atteinte a sa personnalité, et peut agir en justice

Question 2 (env. 18 %)

Axiom n'a pas fermé l'œil de la nuit! Il est particulièrement outré par cette histoire et ne veut en aucune manière être associé aux idées misogynes de l'association « Les hommes devant ». Axiom souhaite agir le plus rapidement possible contre cette dernière, ce d'autant que l'association n'est au bénéfice d'aucun motif justificatif. Cette précision lui a été apportée par l'une de ses amies juristes, dont l'analyse est parfaitement correcte.

Veuillez indiquer à Axiom ce qu'il peut entreprendre, en vous limitant aux démarches permettant d'obtenir un résultat rapide, même si celui-ci n'est pas définitif. Veuillez admettre l'absence de motif justificatif. Ne traitez pas de la qualité pour agir, pour défendre, des délais et du for.

U s'agit de saroir si Axiom peut agir le plu rapidement possible en Tolice. Jelan Part. 261 al. 1 let. a. 6 CPC, le tribune ordonne le mesure provisionnelle récessaires longe la requérent rend vaisenbloble Developp qu'ine prélention dont il est titulaire memplif les conditions suivate: elle est l'objet d'ime atteinte a rique de l'être. cette atteinte risque de lu cause un préjudice difficlement Apartle tomorte En l'espèr, et comme un à qua la gustion 1, Arian est cictime d'une atteinte. su permunalité. Elle risque de modifier l'opinion que se fait la société de lui, et de lui anientis su camère professionnelle. C'est en préjudice defficiement véparable. 4 Amis, le tribural peut provonce ene resue provisionrelle Selon 1262 Cet. b CPC, le tribunol rent provoncer toute meure prevsionelle propre à prêveir a fair esser cester le prejudia, not ment un orare de cessation de l'était attrete de fait illicite En l'Espère, comme le affiche sort diju dons le rue de

Derchall

Genère, une mouve de prévention est unitile. Come l'atteinte à sa personnalité dure encore, le juge va ordonner une mesine par la faire cestr, come par exemple ordaine qu'on retire tarte les affiches se la cille. De plus, come l'association "les homes devoit" referrent Milrogres aucun motif justificatif, le juge peut constater le coractere ellicte de l'action. Arhsi, Axiam paurra de monde de mesus provisionelles temporaires, en attendant d'une action au fond. Dud de mesure superprovisionelles? felon l'ort. 265 al. 1 CPC, en cos d'urgence particulière, notamment s'il ya rirque d'entrano à leur exécution le tribunal peut ordonner des mesures provisionelles irmé d'atend Sons entendre la partie admose En l'espèce, daque jour qui pase ent en attendat que le juige extende "Les homes obevout" et ordonne une morcre provisionnelle, des centaines de personnes unt pasar devat les affiche, être outrées des propos misogynes et rétrograde, et vont associer Axiom à cette propagande sexiste. Elles poes awant donc une option defenorable de lui, qui met sa camière un péril. On jeut dons admettre qu'il ya une urgence particulière à ce que les affiches soient retirées sons que le juge «l'entende "les homes devoit". Ainsi, Axiom poura bénéficer de mens superposisionnells

procisoires par fair cesor l'attente.	
	/
	14
	4 4
Les affiches étent parteut doir les rues de Genère,	attente
est actuelle. La mesure n'est pas disproportionée	si le
juge adonne la cessotton de l'attente.	
1	
-,	
	·
	T 6

Veuillez répondre sur la grille de réponses qui vous est remise à part.

Veuillez <u>cocher</u> la case A si l'affirmation est vraie et la case B si l'affirmation est fausse. Ne coloriez pas la case.

Rappel: un point <u>négatif</u> est attribué à chaque réponse erronée.

- 1. Afin que Petra puisse rester en Suisse, Yvan, un proche ami, a accepté de l'épouser. Dix ans plus tard, ils divorcent. Le divorce ne fait pas obstacle à ce que l'autorité cantonale compétente intente d'office une action en annulation du mariage de Petra et Yvan.
 - 2. Le Tribunal fédéral a précisé que l'art. 130 al. 2 CC s'applique par analogie à la situation du concubinage qualifié.
 - Bien que l'art. 96 CC ne le précise pas, le fait d'être lié par un partenariat enregistré est un empêchement au mariage.
 - Dans le cadre d'un divorce, le législateur a prévu que le logement où vivaient les époux avec leurs enfants communs est attribué à l'époux qui en est propriétaire.
 - PHILIPPE et HÉLÈNE ont divorcé l'année passée. Le jugement de divorce a attribué l'autorité parentale conjointe aux deux parents sur leur fils MICHEL et la garde à PHILIPPE. Celui-ci, qui habite Thônex (Genève), ne peut toutefois déménager avec MICHEL 20 mètres plus loin sur Annemasse en France voisine, sans le consentement d'HÉLÈNE ou, à défaut, d'une autorité.

Un parent titulaire de l'autorité parentale n'a pas nécessairement le droit de déterminer le lieu de résidence de l'enfant.

AMIN, âgé de 19 ans, va débuter une formation d'ingénieur en microtechnique à l'EPFL, à Lausanne. Pour ce faire, il va devoir déménager de chez ses parents, à Genève, et prendre un studio situé à côté de son école polytechnique. AMIN, dont les rapports avec ses parents sont tendus, a toutefois un droit inconditionnel à ce que ses parents subviennent à son entretien.

Dans le cadre d'un jugement de divorce, l'attribution de l'autorité parentale exclusive à l'un des parents n'empêche pas que le droit de déterminer la résidence soit attribué à l'autre parent.

- C'est à bon droit que JÉRÔME, ami de longue date de GWENDOLINE, a déposé une requête auprès du juge afin que LUKAS, le père de GWENDOLINE, disparu en danger de mort il y a déjà deux ans sans laisser de testament, soit déclaré absent et que sa succession s'ouvre.
- 10. La naissance accomplie de l'enfant vivant suppose que l'enfant soit entièrement sorti du corps de sa mère, qu'il présente une maturité suffisante lui permettant de vivre hors du corps de sa mère, et qu'il ait donné des signes de vie ne serait-ce que quelques instants.
- 1. Le 21 janvier 2017, LIZZIE a été déclarée absente suite à sa disparition en danger de mort. Or, le 21 mars 2019, elle a miraculeusement réapparu. Ses héritiers sont tenus de lui restituer sa succession.
- 12. Le nom de famille et le prénom d'un enfant mort-né doivent impérativement être saisis à l'état civil.
- No. GINA est mariée avec SERGIO, le frère de MARCO. Un lien d'alliance, et non de parenté, lie GINA à PEDRO, le fils de MARCO.
 - 14. Léa et Sara sont liées par un partenariat enregistré. Léa est alliée en ligne directe au troisième degré de Manon, grand-mère de Sara.
- 15. Les parents de l'enfant, qui habitent à des adresses différentes dans la même commune, sont réputés avoir un domicile commun au sens de l'art. 25 al. 1 CC.
 - Le besoin avéré de faire coïncider le nom de l'enfant avec celui du détenteur de l'autorité parentale après divorce constitue en principe un motif légitime au sens de l'art. 30 al. 1 CC.
- 17. La gestation pour autrui, également appelée maternité de substitution, est interdite en droit suisse.
- A l'exception de l'adoption, l'établissement de la filiation maternelle est un préalable nécessaire à l'établissement de la filiation paternelle.
- MARVIN est né le 23 décembre 2014, un an après le mariage de ses heureux parents BENOÎT et LENA. Aujourd'hui, BENOÎT apprend qu'il n'est pas le père biologique de MARVIN. Si BENOÎT veut contester son lien de filiation, il devra en principe intenter une action en désaveu jusqu'au 23 décembre 2019.
- O. Lorsque le mari est sous curatelle de portée générale, l'action en désaveu peut être intentée par son père ou par sa mère, même si le mari est capable de discernement pour cet acte.

21/Une curatelle de coopération n'a de sens que si la personne concernée est capable de discernement.

Pour pouvoir disposer du pouvoir légal de représenter en matière médicale sa partenaire de vie devenue incapable de discernement, le concubin doit non seulement faire ménage commun avec elle mais aussi lui fournir une assistance personnelle régulière.

L'autorité de protection de l'adulte (APA) a prononcé une mesure de placement à des fins d'assistance à l'égard de GEORGES. Sa fille, LUNA, considère cette mesure disproportionnée. Elle a qualité pour recourir contre la décision de l'APA auprès du juge compétent.

Pour être valable, le mandat pour cause d'inaptitude doit nécessairement être constitué devant un officier public.

Une personne centenaire n'est pas nécessairement présumée incapable de discernement.

BLERTA, âgée de 13 ans et demi, a été victime d'harcèlement de la part de certains camarades de classe sur Facebook, après qu'une photo d'elle à moitié dénudée, prise sans qu'elle en ait connaissance alors qu'elle se changeait dans les vestiaires de la salle de gym, a été postée en ligne. Elle peut agir seule en protection de sa personnalité au sens des art. 28 et suivants CC, dans la mesure où elle est capable de discernement.

La réparation du dommage au sens de l'art. 19b al. 2 CC permet de replacer la personne lésée dans la situation qui aurait été la sienne, si le contrat avait été conclu et correctement exécuté.

. Une personne majeure et capable de discernement a toujours le plein exercice des droits civils.

JAVIER et MERCEDES ont recueilli à ses 15 ans ARTHUR, le fils d'amis proches malheureusement décédés dans un grave accident de la route. Aujourd'hui, quatre ans plus tard, ils souhaitent l'adopter. Le fait qu'ils soient déjà parents de deux enfants n'est pas un obstacle à l'adoption d'ARTHUR.

Le prononcé de l'adoption conjointe reste possible alors même que l'un des adoptants décède après le dépôt de la requête en adoption.

Les futurs parents adoptifs doivent avoir au préalable reçu l'agrément de l'autorité cantonale avant de pouvoir obtenir l'autorisation de placement et, ainsi, accueillir l'enfant.

2. L'adoption conjointe coupe de manière définitive toute possibilité de relations personnelles entre les parents biologiques et l'enfant adopté.

-93		Remarques:
<i>i</i> dat		Cette fiche doit être remplie avec un stylo ou feutre noir. Vous devez cocher à l'intérieur des cases sans les dépasser de la
lom		manière suivante: 🛛
Prénom		Rappelez-vous: cochez A si l'affirmation est vraie et B si l'affirmation est fausse.
		Tallittlation est ladoss.
- Y		
	9 0 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	a Karajaja un beliji e
	A) B	A B
	Q1 [X]	Q17 💢 🗌
* 5	Q2 🔲 🔯	Q18 🛛 🗆
	Q3 🛛 🗍	Q19 🛮 🗖
	Q4 🗆 🛛	Q20 🗆 🔼
v 1		
A 2 4		
	1	
1 22	AB	AB
	Q5 🖾 🗆	021 🔟
	Q6 🖾 🔲	Q22 🗵 🗌
	Q7 🔲 🗵	Q23 🔀 🗌
	Q8 🗋 🔯	Q24 🔲 🗵
X 8 0		
8		AB
, "	AB	Q25 🛛 🗌
	Q9	Q26 🔀 🗌
	Q10 🖸 🗌	Q27 🔲 🔀
	Q11 🗓 🗌	Q28 🔲 🔯
	Q12 🔲 🔀	
		6 8
		Indiana de la companya de la company
73 66	AB	A B
	Q13 🔯 🗌	Q29 , 🔼 🔲
	Q14 🔲 🖾	Q30 🔀 🔲
5	Q15 🔀 🗔	Q31 🔀 🗌
* * « * ·	Q16 💹 🗌	Q32 🔲 🔯